

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.07.75	Date de révision	Date de mise en application 01.07.75
1. Dénomination de la fonction Ingénieur/ingénieure ETS en microscopie		Code fonction 1.04.006	
2. But de la fonction Assurer le fonctionnement, l'entretien, la réparation et le renouvellement des appareils employés en microscopie (microscopie optique, électronique et microphotographique). Former les utilisateurs aux diverses techniques. La direction éventuelle d'un groupe restreint de collaborateurs.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la prise de connaissance et la mise à jour d'une documentation technique concernant plusieurs disciplines; - l'établissement de projets, de plans, de documents techniques dans les domaines de la recherche scientifique; - l'étude des prescriptions concernant l'emploi de l'appareillage et l'essai du matériel nouveau; - le contrôle régulier des appareils, leur entretien et leur réparation; - l'élaboration et la fabrication d'appareils nouveaux servant à la recherche; - les interventions en cours d'utilisation, soit dans l'informatique et la formation des utilisateurs, soit pour des problèmes technologiques afférents aux installations; - la tenue d'un stock et la gestion d'un budget; - l'application des consignes et normes de sécurité; - l'enseignement des techniques d'utilisation dans le milieu de la recherche; - la participation à des réunions de travail et à des congrès; - la rédaction de documents techniques, de notes et de protocoles, en vue de publication scientifique; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	I	B	H	Cl. max. 16
Points	34	9	49	8	50	Total 150